

présentent toujours un côté qui peut servir de thème aux mouvemens oratoires les plus éloquens ; c'est au défenseur à saisir habilement le point de vue favorable qui semble lui promettre l'espoir de séduire le jury, de désarmer les juges et de gagner la bienveillance du public. On s'attendoit que l'un des avocats du moins, Mr. E. E. RODIER, qui a une réputation d'engouement, qui fait l'admiration de ses partisans politiques, qui est presque certain de rencontrer un auditoire gracieusement prévenu, montreroit assez de tact pour sortir victorieux de la lutte, tout en se donnant la gloire d'avoir ménagé les convenances. On pensoit que, membre du parlement, il revendiqueroit les privilèges d'indépendance et la considération attachés à cette charge, d'autant plus digne de respect qu'elle est conférée par le peuple ; qu'il rappelleroit la vénération dont les nations anciennes, dont les républiques modèles se fesoient un devoir d'entourer leurs législateurs ; qu'il citeroit l'ancienne législation française, proportionnant la peine au degré d'élévation de l'injurié, et la rendant beaucoup plus forte, alors qu'il appartenoit à quelque compagnie ou corporation ; qu'il flétriroit celui qui osoit porter la main sur un représentant du peuple, en raison des opinions qu'il avoit pu émettre à la tribune ou par suite de ses actes parlementaires, parceque c'étoit porter une atteinte sacrilège à l'exécution libre d'un mandat sacré ; qu'il déploreroit l'erreur des passions politiques, capables d'allumer dans le cœur de l'homme des sentimens dégradans pour l'espèce humaine. On comptoit que, membre du barreau, il proclameroit les immunités attachées à cette noble profession, qui, dans tous les pays du monde, tient le premier rang et élève ceux qui l'exercent au droit de monter avec avantage au faite de l'échelle sociale. Il devoit savoir que Cicéron ne fut consul, c'est-à-dire le premier homme de l'univers connu, que pour avoir été avocat ; que Cæsar fut avocat ; que le même homme étoit chez les Romains, avocat, augure, sénateur et guerrier. Que Pompée, Tibère, Germanicus, commencèrent par se signaler au barreau ; c'étoit la porte des grandes dignités. Si Mr. RODIER avoit étudié les fastes de son ordre, il ne pouvoit ignorer combien les lois et les juges se monroient jaloux de faire respecter cette profession, créée pour invoquer et faire triompher